Natura 2000 – Ecozone du Forez

Lettre ZPS Ecozone n°5 – janvier 2018

Natura 2000 : piqûre de rappel !

Natura 2000 est un programme européen de conservation des espaces naturels selon la Directive Habitats, Faune-Flore et la Directive Oiseaux. L'objectif est de protéger les espèces et habitats d'intérêt communautaire en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles.

Natura 2000 ce n'est pas un sanctuaire de la nature interdisant les aménagements. En revanche, les projets susceptibles d'affecter un site sont soumis à évaluation d'incidences.

Le DOCument d'OBjectif (DOCOB) est un document de référence et d'orientation, résultat d'un travail de concertation avec tous les acteurs. Il identifie les enjeux écologiques et socio-économiques du site concerné, dans le but de proposer des objectifs de gestion adaptés aux problématiques du territoire.

Le COmité de PILotage (COPIL), présidé par un élu, est l'instance de concertation, composé des différents acteurs du site, qui veille à la mise en oeuvre du DOCOB.

L'animation du DOCOB est assurée par une structure en charge de sa mise en oeuvre, désignée par le COPIL. Une fois le DOCOB élaboré, les actions de gestion préconisées se déclinent avec ses outils principaux : la charte et les contrats Natura 2000.

Cette cinquième lettre d'information de la ZPS Ecozone du Forez, animée par la FRAPNA Loire, est l'occasion de présenter le contrat Natura 2000 monté par l'association pour la réhabilitation écologique de milieux. Elle met également l'accent sur la présentation des espèces et des résultats du suivi de l'avifaune réalisé en 2017. Enfin, elle rappelle l'importance que revêt la concertation pour la bonne mise en oeuvre du DOCOB.

www.loire.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette_N2000_loire_maj_05_16.pdf

Natura 2000 : quoi de neuf ?

En août 2017, un contrat Natura 2000 a été déposé. Il concerne des parcelles de la FRAPNA Loire situées sur le secteur de la Petite-Motte (commune de Feurs).

Deux chantiers sont prévus. Le premier consiste à remodeler une roselière qui est en cours de fermeture par les arbres. L'objectif est de reconstituer des milieux favorables à l'implantation de végétation annuelle des vasières (telles les communautés annuelles de bas niveaux topographiques des *Isoeto-Juncetea*). Ces dernières abritent la majorité des espèces protégées et remarquables de l'Ecozone. Il s'agit également de restaurer des milieux en faveur notamment du héron pourpré ou du cuivré des marais, présents à proximité.

Le second chantier vise à restaurer une prairie par des actions de broyage et de fauche. Une gestion cohérente du milieu permettrait d'améliorer la diversité biologique de la prairie. Elle pourrait alors potentiellement évoluer vers un habitat communautaire (une prairie maigre de fauche de basse altitude) pouvant accueillir la pie-grièche écorcheur.

Le contrat est en attente d'acceptation par l'Etat et devrait pouvoir être mis en œuvre en 2018.

La prairie et la roselière avant restauration © Diane Corbin / FRAPNA Loire

L'Ecozone : une zone privilégiée pour les ardéidés

En 2017, l'étude de l'avifaune a notamment été consacrée aux ardéidés, famille d'oiseaux comprenant les hérons, aigrettes, butors et apparentés.

Ces oiseaux se nourrissent essentiellement de poissons, de batraciens, de reptiles, de mammifères ou d'invertébrés qu'ils capturent soit après une attente immobile, soit en prospectant les eaux ou les prairies en marchant lentement.

La plupart des espèces présentes sur l'Ecozone sont grégaires et nichent en peuplements mixtes dans des roselières ou sur des arbres en bordure des eaux. Elles sont toutes protégées à différentes échelles (nationale, européenne…). En France, 9 espèces d'ardéidés se reproduisent ; le site de l'Ecozone et/ou ses environs accueillent la reproduction de 6 d'entre-elles.

Les prospections ont principalement concerné les espèces nicheuses inscrites en Annexe I de la Directive Européenne (aigrette garzette, bihoreau gris, héron pourpré et crabier chevelu) mais également les autres ardéidés : hérons cendré et garde-boeufs. La grande aigrette, observée de plus en plus fréquemment, n'est à ce jour pas nicheuse sur la plaine du Forez.

Bihoreau gris © Yves Thonnérieux

Le crabier chevelu semble s'installer durablement sur cette colonie et les résultats observés en 2017 sont prometteurs.

7 jeunes sont observés le 19 juillet 2017, ce qui plaide pour la présence d'au minimum deux couples reproducteurs. Les observations réalisées depuis 2014 (année de découverte de l'espèce au sein de la colonie) ne faisaient état que d'un seul couple.

Crabier chevelu © René Diez

Héron garde-bœufs © Philippe Rouyer et Suzanne Bissardon

Plusieurs héronnières se situant à proximité immédiate de la ZPS ont ainsi été suivies, l'une d'entre-elles n'hébergeant pas moins de 4 espèces ! Cette dernière se porte plutôt bien car les effectifs se maintiennent ou sont en augmentation selon les espèces.

Le nombre de couples nicheurs de bihoreau gris et d'aigrette garzette semble stable. Pour le premier, les effectifs varient probablement entre 20 et 30 couples selon les années ; pour la seconde, ils restent faibles (entre 3 et 5 couples).

La situation du héron garde-boeufs est encourageante : plus de 150 jeunes sont observés le 4 juillet 2017. En considérant que chaque couple produit 3 jeunes à l'envol (estimation haute), un minimum de 50 couples s'est reproduit.

Héron cendré © Philippe Rouyer et Suzanne Bissardon

Héron pourpré © Yves Thonnérieux

Deux autres colonies sont assez proches de la ZPS Ecozone du Forez (moins de 500 mètres). Elles n'accueillent qu'une seule espèce : le héron cendré. Elles ont abrité, en 2017, 11 à 16 couples. L'espèce se maintient bien dans le secteur avec une légère augmentation du nombre de couples.

Enfin, le héron pourpré est un nicheur rare sur la ZPS Ecozone du Forez. Cette espèce, contrairement aux précédentes, n'est pas arboricole. En effet, le héron pourpré est inféodé aux marais présentant de préférence de vastes roselières.

L'espèce n'est connue nicheuse sur l'Ecozone que depuis 2010. Elle a niché avec succès en 2010, 2012 et 2014. En 2017, elle n'a pas niché sur le site connu mais a néanmoins effectué sa reproduction sur une gravière située à proximité. L'Ecozone accueille donc toujours un couple de cette espèce menacée (moins de 3 000 couples en France).

Aigrette garzette © Julien Poncet

Grande aigrette © Julien Poncet

Effervescence dans la héronnière © Mickaël Villemagne / FRAPNA Loire

Une belle saison de reproduction pour l'échasse blanche

La saison 2017 a été la meilleure saison de nidification pour l'échasse blanche avec 14 couples observés (21 jeunes à l'envol), ce qui est très largement supérieur aux deux à trois nichées notées en moyenne depuis 1998.

La persistance de niveaux d'eau bas et de milieux favorables à l'installation a probablement permis d'obtenir ce résultat historique. En effet, ces observations font suite aux travaux de remodelage de l'île Faure, sur le plan d'eau devant l'Ecopôle. Ces travaux ont été réalisés en 2016 dans le cadre des mesures visant à atténuer l'impact de la carrière CEMEX de Magneux-Haute-Rive sur les habitats d'intérêt européens de la ZPS Ecozone du Forez et du SIC Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire.

Ils ont consisté à abaisser le niveau moyen de l'île afin de favoriser l'implantation de végétations annuelles amphibies patrimoniales et à ménager des surfaces accueillantes pour la nidification et l'alimentation des oiseaux d'eau.

Echasse blanche © André Ulmer / FRAPNA Loire

Concertation : un COPIL estival qui porte ses fruits !

Le COPIL, organisé le 20 juillet 2017 à l'Ecopôle du Forez, a rencontré un vif succès. Malgré la date estivale plus propice aux sorties sur le terrain ou aux congés, il a réuni pas moins de 16 participants autour de M. Recio, sous-préfet de Montbrison et président du COPIL.

Il a notamment permis de faire un retour sur les actions mises en œuvre en 2016, un point d'avancement sur les contrats Natura 2000 en cours d'élaboration et une présentation des suivis des oiseaux nicheurs et du grand Cormoran. Pour clore la réunion, les actions prévues pour 2017 ont été balayées.

COPIL du 20 juillet 2017 dans la Ruche de l'Ecopôle
© Diane Corbin / FRAPNA Loire

Bilan Carbone® pour 100 g de document édité

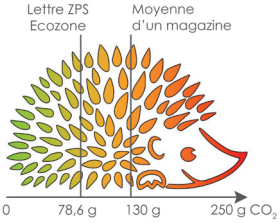

Ce document a généré 11 g de CO_2.

Direction Départementale des Territoires (DDT)
2 avenue Grüner CS90509
42007 SAINT ETIENNE Cedex 1
04 77 43 80 00

Rédacteurs : Diane CORBIN et Ludovic TAILLAND (FRAPNA Loire)
Editeur : FRAPNA Loire - janvier 2018
Relecteurs : Mickaël VILLEMAGNE (FRAPNA Loire) et Florence BALEYDIER (DDT 42)
Financeur : Etat
Imprimeur : Reboul